

LA POSTE CONSULAIRE FRANCAISE DE JERUSALEM ET LA MARIANNE DE GANDON

Le 29 Novembre 1947, l'assemblée générale des Nations Unies décide le partage de la Palestine, entre un Etat juif et un Etat arabe. Jérusalem devient une enclave internationale ce qui met fin au mandat britannique sur la Palestine. Les heurts entre Arabes et Juifs démarrent aussitôt et s'étendent à toute la Palestine en Février 1948. Le 25 Avril, Jérusalem est encerclée par la Légion arabe, le service postal est complètement interrompu. Ce même jour, le **Consul Général de France, René Neuville** demande au Ministère des Affaires Etrangères de lui envoyer **5000 timbres Marianne de Gandon à 6 francs.**



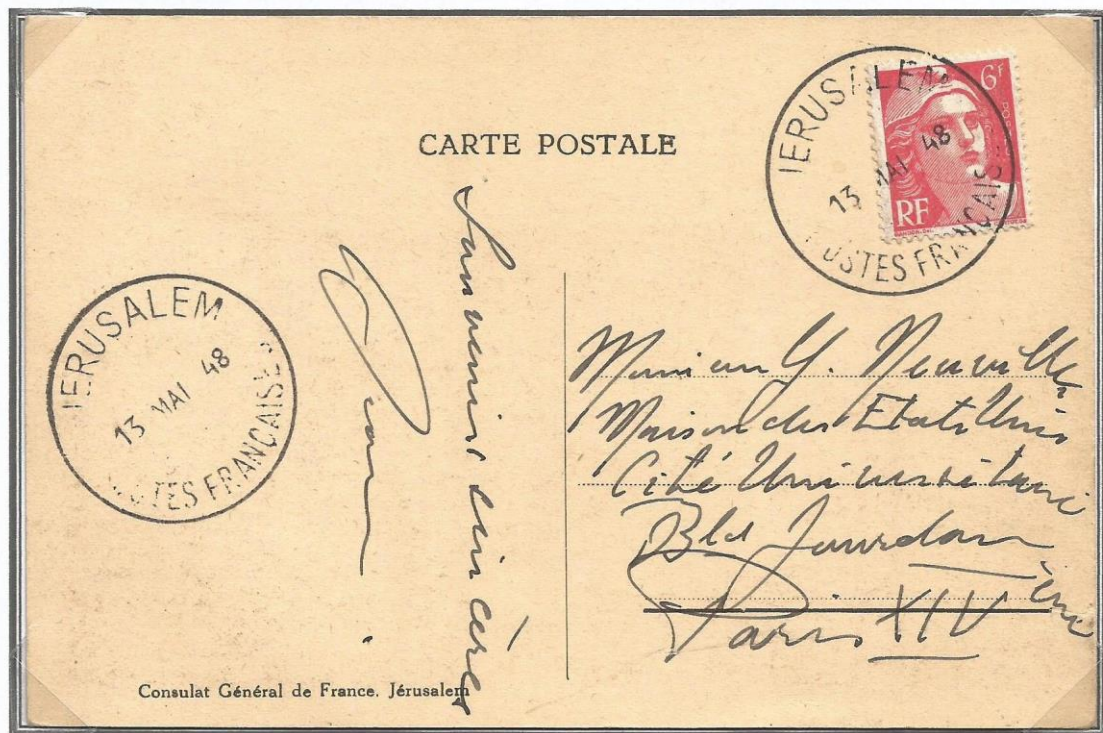
Lettre pour l'étranger du 14 Septembre 1948 : 18 F, taxe aérienne : 12 F pour 10 g.
 Courrier adressé au **Consul de France René Neuville..**
 Le mot Palestine est rayé, l'Etat d'Israël ayant été proclamé le 14 Mai 1948.
 Griffes de censure en caractères hébraïques

La Poste Consulaire Française de Jérusalem et la Marianne de Gandon

Le 25 Avril 1948, le Consulat, par ordonnance officialise l'acheminement du courrier des ressortissants français par le Consulat et la valise diplomatique. Les lettres arrivent au secrétariat du Ministère des Affaires Etrangères qui les réexpédie à leur destinataire. Le tarif est fixé à 6 F pour la lettre par bateau et 10 F supplémentaires par voie aérienne. En attendant la livraison des Mariannes de Gandon, 300 timbres »AFFAIRES ETRANGERES GRATIS » sont surchargés : 150 »JERUSALEM POSTES FRANCAISES 6 FRANCS » et 150 « JERUSALEM POSTE AERIENNE 10 FRANCS »

Les 5,12 et 13 Mai 1948, un reliquat de feuille du 6 F rose Marianne de Gandon est utilisé sans surcharge. Ils sont annulés par le grand cachet à date « JERUSALEM POSTES FRANCAISE » livré le 5 Mai 1948..

On connaît 15 à 20 courriers affranchis ainsi.



Carte postale représentant le consulat Général de France à Jérusalem du 13 Mai 1948 adressée à Y Neuville.
Affranchie avec un 6 F rose Marianne de Gandon non surchargé.



Le Consulat Général De France à Jérusalem

La première émission étant épuisée, les Mariannes de Gandon n'étant toujours pas arrivées, le Consulat signe une ordonnance annonçant que 2000 timbres « AGENCE CONSULAIRE » seront surchargés « JERUSALEM POSTES FRANCAISES 20 MILLIEMES » ce qui est le tarif unique par voie aérienne.

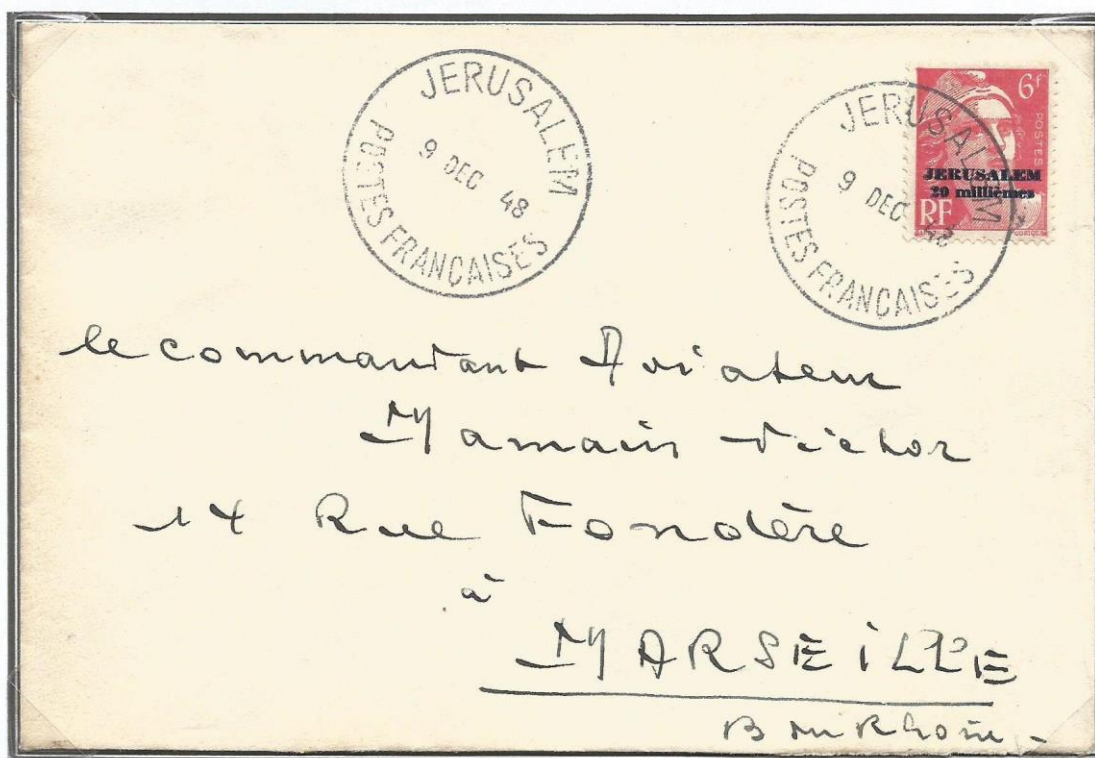
Les Mariannes de Gandon sont livrées le dimanche 30 Mai., elles sont surchargées par panneaux de 50 timbres par l'imprimerie « Azriel Printing Works de Jérusalem. On note deux types de surcharges, un type I avec un espace de 1 mm entre 20 et millièmes affectant les timbres 1 à 25 du panneau du haut et un type II avec un espace de 1,5 mm entre 20 et millièmes concernant les timbres 26 à 50 du panneau du bas. 5 paires avec les deux surcharges se tenant peuvent donc exister verticalement.



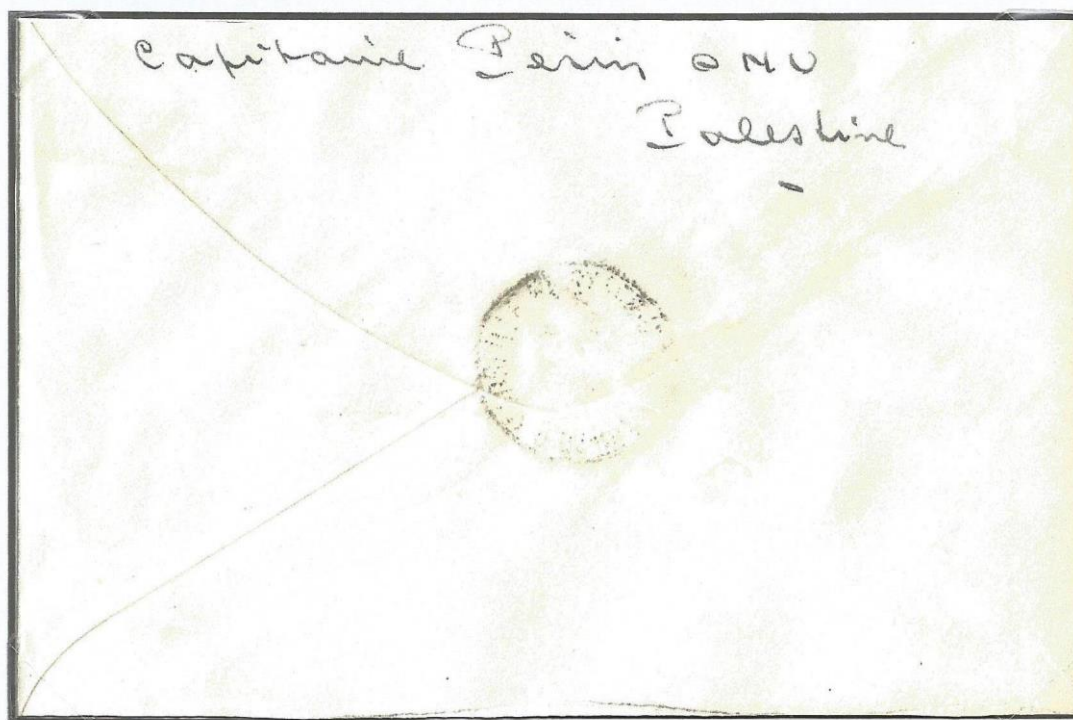
Type I



Type II



Lettre du 9 Décembre 1948, à destination de Marseille, expédiée par un capitaine français de l'ONU
Grand cachet à date « JERUSALEM POSTES FRANÇAISES »



Copie du verso de la lettre avec les coordonnées de l'expéditeur.
Cachet d'arrivée à Marseille peu lisible.